



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A L'ASSISTANCE
TECHNIQUE POUR LA MAINTENANCE
CURATIVE DU PARC INFORMATIQUE DES
ÉCOLES DE LA VILLE DE VINCENNES**

**DÉCISION N° DM-22-311
EN DATE DU 28 JUILLET 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que le marché 2021081 relatif à l'assistance technique pour la maintenance du parc informatique des écoles de la Ville de Vincennes arrive à échéance le 31 août 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de maintenir le parc informatique des écoles de la Ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société GRVISION- 39 rue Docteur Jacques TOUATI – 96340 PERSAN, représentée par Monsieur Martial LE CORRE, en qualité de Président, un marché relatif à l'assistance technique pour la maintenance curative du parc informatique des écoles de la Ville de Vincennes.

La validité de ce marché est à compter du 1^{er} septembre pour une durée de 12 mois, pour se terminer le 31 août 2023.

Le montant annuel de la maintenance s'élève à 19 992.00 € HT (Dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-douze euros HT)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220728-lmc1H9991H1-AR Date de réception en Préfecture : 28/07/2022 Date de Publication : 28/07/2022

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220728-lmc1H9991H1-AR
Date de réception en Préfecture : 28/07/2022
Date de Publication : 28/07/2022